



# Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N° 69

**Juillet-août 2020**

## Actualité

Crise sanitaire, quelques constats.  
Courrier des partenaires sociaux au  
Président de la République **p 2**  
COR : Impact de la crise sanitaire  
sur le système des retraites. **p 3**

## Santé

Crise sanitaire en France : Un premier  
bilan encore provisoire de la  
surmortalité liée à la crise sanitaire. **p 4**  
Crise sanitaire dans le monde. **p 5**

## Actualité

Pouvoir d'achat des retraités,  
la DREES confirme nos analyses. **p 5**

## Vie interne

Bonne nouvelle. **p 5**

## Actualité

Les forces de l'ordre mises en  
accusation.  
Face au confinement, nous n'étions pas  
tous égaux.  
Ferroviaire : après le niveau national, les  
régions s'ouvrent progressivement au  
marché. **p 6**

## Autonomie

Un milliard d'euros pour les Ehpad.  
Situation économique des Ehpad.  
Nouvelle phase de déconfinement en  
Ehpad. **p 7**  
Perte d'autonomie : création d'une 5e  
branche de Sécurité sociale. **p 8**

## Protection sociale

Frais de gestion des complémentaires  
santé. **p 8**

Crise  
sanitaire

**UNSA Retraités**

21 rue Jules Ferry  
93177 Bagnolet Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : [retraite@unsa.org](mailto:retraite@unsa.org)

Site : [www.unsa.org/index](http://www.unsa.org/index) Unsa Retraités

ISSN N° 2610-0606

## L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer,  
Secrétaire Général UNSA Retraités.

### LES PARTENAIRES SOCIAUX S'ADRESSENT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

La crise sanitaire que nous traversons est loin d'être terminée et on peut déjà constater qu'elle aura été un amplificateur d'inégalités précarisant un peu plus les catégories les plus vulnérables. Cette situation risque de s'aggraver au cours des mois, voire des années à venir car maintenant, c'est une crise économique que nous allons devoir subir.

Déjà les premières études font état de rapports nouveaux entre dette, PIB, taux de chômage etc...

Le COR, dans son « Point de situation » du 11 juin fait une première analyse sur les retraité-e-s qui ont été durement touché-e-s par la crise (nombre de décès) et confirme que les dépenses de retraite seraient moins élevées mais leur part dans le PIB, compte tenu de son effondrement, progresserait sensiblement.

Quel sera l'axe politique du Gouvernement ? Sera-t-il le même ou remettra-t-il en question certaines orientations purement économiques ? La dimension sociale ne pourra pas être occultée et il faudra plus que jamais composer avec les partenaires sociaux.

À cet effet, les partenaires sociaux, Organisations syndicales réformistes et représentants des employeurs, ont adressé en commun, au Président de la République, un courrier précisant les grands axes d'une sortie de crise efficace et juste.

Vous pouvez prendre connaissance de ce document en page 2 de cette lettre ainsi que son développement sur le site : «[unsa.org](http://unsa.org)».

Jean-Marc Schaeffer



## Crise sanitaire: Quelques constats...



Face à la propagation du Covid 19, les pays ont mis en œuvre des stratégies pour s'adapter autant que possible aux besoins des malades et sauver le plus grand nombre d'entre eux. Dans son rapport de juin, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) distingue trois grandes catégories : les pays ayant déployé un confinement sévère : Espagne, France, Italie, Japon, les pays à confinement modéré : Allemagne, Belgique, Etats Unis (décision selon les Etats), Pays Bas, Royaume Uni, les pays sans confinement : Canada, Suède.

En France, alors que l'épidémie semble maîtrisée, il serait trop facile selon nous d'accabler sans nuances le gouvernement pour sa gestion de la crise sanitaire. La moindre objectivité conduit à constater qu'hormis les régimes totalitaires, de nombreuses démocraties ont tâtonné avant d'adopter les dispositifs qui leur paraissaient les plus efficaces.

Le 14 juin dernier, le président de la République s'est évertué à tenir des propos positifs, en mettant en exergue l'inventivité des Français.e.s et leur solidarité. Et en soulignant aussi la pertinence de notre modèle social qui, plus qu'ailleurs, permet de protéger un grand nombre d'entre nous. Des constats justes mais qui ne sauraient faire oublier, selon nous, d'importantes lacunes.

Au premier rang de celles-ci, il y a un manque d'anticipation alors que dès le début janvier 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alertait sur le développement du virus. A cette époque, le pouvoir était mobilisé sur la réforme des retraites et les élections municipales, en particulier sur l'enjeu parisien. Et quand le Covid a sévèrement frappé dans l'Est du pays et en Ile-de-France, des explications sur l'inutilité des masques, le recours discutable aux tests, le manque de respirateurs ont tenté de dissimuler l'impréparation de notre pays.

Comme solution, le gouvernement a proclamé l'état d'urgence sanitaire et décidé le confinement. Une mesure à la fois d'infantilisation et d'importante réduction de nos libertés. Après cette période de contrainte, l'étau s'est desserré. Depuis le 11 mai ; on fait appel à notre sens des responsabilités, individuelles et collectives et à notre civisme. Enfin ! Au pays des Lumières, il serait grand temps que les responsables politiques nous considèrent une bonne fois pour toutes comme des citoyen.ne.s aptes à comprendre les difficultés, à se mobiliser pour les surmonter plutôt que de leur cacher la vérité et leur mentir. La santé démocratique de la France en a bien besoin.

Dans son allocution du 14 juin, la quatrième occasion de s'adresser aux Français depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19, le Président de la République a voulu marquer une accélération du déconfinement.

### Parmi les annonces majeures de ce jour, retenons :

- Le passage en zone verte de l'ensemble du territoire à la seule exception de la Guyane et Mayotte, où la circulation du virus demeure importante...
- La libre circulation des personnes : Dès le 15 juin, « il [a été] à nouveau possible de se déplacer entre les pays européens et à partir du 1er juillet nous pourrions nous rendre dans les Etats hors d'Europe, où l'épidémie sera maîtrisée ».
- La reprise des visites dans les Ehpad : Les résidents des Ehpad pourront à nouveau recevoir la visite de leurs proches sans restriction.
- La réouverture totale des écoles, crèches et collèges le 22 juin. Ces établissements « accueilleront tous les élèves de manière obligatoire et selon les règles de présence normales ».
- La tenue du second tour des élections municipales le 28 juin.

### Maintien des restrictions de rassemblement :

Le maintien d'un risque sanitaire lié à la circulation du coronavirus conduit au maintien de restrictions concernant les déplacements : « Il faudra continuer d'éviter au maximum les rassemblements, car nous savons qu'ils sont les principales occasions de propagation du virus » a déclaré le Président de la République.

### Les partenaires sociaux, organisations syndicales réformistes et représentants des employeurs, ont adressé en commun, au Président de la République, un courrier précisant les grands axes d'une sortie de crise efficace et juste :

*« Monsieur le Président de la République,*

*A l'heure où de nombreuses interrogations surgissent sur les moyens de réagir face à la crise économique et sociale faisant suite à la crise sanitaire, les organisations signataires considèrent que les partenaires sociaux, représentants légitimes des employeurs et des salariés, ont un rôle majeur à jouer. Nous partageons en effet une même volonté de préserver nos entreprises et nos emplois. Par nos propositions, nos idées, nous pouvons donc contribuer à une sortie de crise efficace et juste.*

*Nos organisations, au-delà de la défense des intérêts de leurs membres, peuvent et doivent agir dans l'intérêt général. C'est pourquoi, dans un esprit de dialogue et de confiance mutuelle, nous engageons un travail de réflexion pour aboutir à des réponses concrètes permettant de répondre aux exigences de l'après pandémie, en restant attentifs aux attentes profondes de la Société.*

*Il nous est apparu opportun de vous faire part de cette démarche.*

*Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération. »*

Signataires : CFDT, CFTC, CFE CGC, UNSA, MEDEF, CPME, U2P, FNSEA

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) ne sera pas en mesure de publier cette année son rapport annuel sur l'évolution du système des retraites, traditionnellement communiqué à la mi-juin. Cependant une séance plénière du COR a travaillé le 11 juin dernier sur une première analyse de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur notre système des retraites.

Nous livrons ici quelques informations communiquées par le COR au cours de cette réunion :

### La surmortalité liée à la crise sanitaire :

Le surcroît de mortalité chez les personnes âgées entraîne une baisse du nombre de retraités estimée à 0.15% de la population retraitée (25 500 personnes environ au 10 juin 2020).

### Une économie en récession :

L'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2020 est estimée à moins -11%.

Pour mémoire, l'évolution du PIB constatée était de :

+ 2.3%, en 2017,

+ 1.8%, en 2018,

+ 1.5% en 2019.

Cette situation devrait entraîner une diminution de la rémunération des actifs en 2020 de l'ordre de 8.5% en moyenne, cette réduction impactant fortement les salariés du privé et les professions indépendantes.

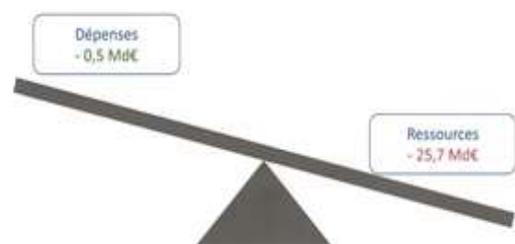
### Un équilibre du solde de régime des retraites bousculé :

Le surcroît de mortalité chez les personnes âgées de l'ordre de 0.15 % de la population retraitée entraîne une diminution des dépenses du système des retraites de 0.5 milliards d'euros entre novembre 2019 et juin 2020.

Mais sur la même période, les ressources du système des retraites baissent de 25.7 milliards d'euros.

Le déficit envisagé est de l'ordre de 25.2 milliards d'euros ce qui provoquerait pour 2020 une dégradation du solde du système des retraites de l'ordre de -1.2% du PIB.

Le solde du système de retraite se dégradera très fortement en 2020



### Une évolution du pouvoir d'achat en moyenne plus favorable aux retraités qu'à l'ensemble de la population :

L'évolution moyenne des pensions, du fait de l'indexation sur l'inflation et de l'effet noria, est estimée à +1.2% en 2020.

Dans le même temps, le revenu moyen de l'ensemble de la population devrait baisser de 5.3%.

Le niveau de vie comparé des retraités (pensions, prestations sociales et revenus du patrimoine) devrait, comparé à celui de l'ensemble de la population, évoluer à l'avantage des retraités et passer de 104.8% du revenu de l'ensemble des Français en 2019 à 110.3% en 2020.

Au regard de ces données prévisionnelles, la question de l'équilibre financier du système des retraites, durement impacté par la crise, risque d'induire des mesures d'ajustement potentiellement défavorables aux retraités, en France comme ailleurs. La Suède envisage déjà une indexation des pensions de l'ordre de - 1.5% pour 2021 alors qu'elle devait être initialement de +0.3%.

(Source Séance plénière COR du 11/06/2020)

## Notre avis :

**Si l'on commence à mesurer les effets de la pandémie sur l'économie, il est difficile dans une période aussi complexe, de dessiner des perspectives claires, en termes d'évolution du Produit Intérieur Brut, et corollairement, d'évolution de l'équilibre du système des retraites. La vigilance s'impose, et tout en ne cédant pas à l'alarmisme, les données présentées par le point d'actualité du COR doivent éveiller notre attention. Si certains retraités ont pu être relativement épargnés, cette crise sanitaire aura creusé des inégalités, notamment pour de nombreux actifs. Il faudra alors faire appel à la solidarité pour corriger ces inégalités.**

**Toutefois, nous serons attentifs aux retraités les plus modestes, leur pouvoir d'achat mérite également une réelle revalorisation.**

**La situation créée par la pandémie de Covid-19 démontre, avec plus de force que jamais, la nécessité d'un système de protection sociale pérenne, équitable, redistributif et qu'il faut renforcer.**

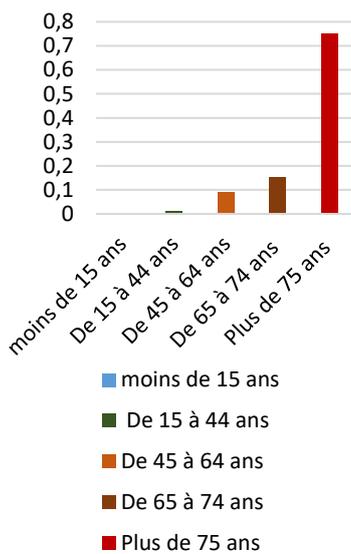
Depuis dix semaines consécutives, les indicateurs épidémiologiques de la circulation du coronavirus sont en baisse en France, sauf en Guyane et à Mayotte. Pour autant, l'épidémie continue de faire des victimes.

### La situation en France au 11 juin

Cas de Covid-19 :	157 220
Décès :	29 407
Dont	
Décès en hôpital :	19 023
Décès en Ehpad :	10 384
<i>(Le nombre des décès à domicile du Covid-19 est inconnu à ce jour)</i>	
Guérisons :	72 859
Hospitalisés :	10 881
En réanimation :	869

### Retour sur le profil-type des victimes du Covid-19

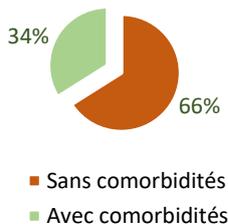
#### Répartition des décès par tranche d'âges



#### Décès par sexes

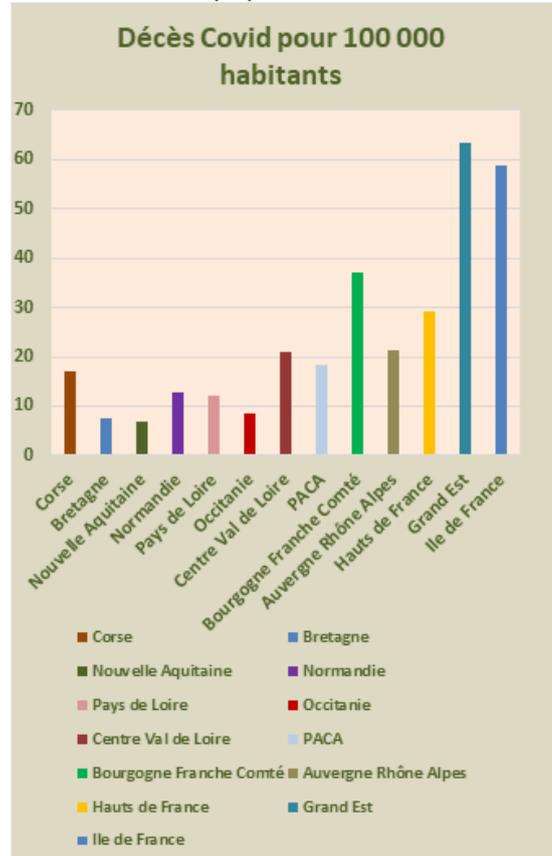


#### Décès selon l'état pathologique



« Nous pensons certes que nous vivons une évolution, une transformation, mais le virus (Coronavirus) nous rappelle que nous vivons une Aventure, une Aventure dans l'inconnu, l'Aventure inouïe de l'espèce humaine. » (Edgar Morin).

### La mortalité COVID-19 par régions métropolitaines, proportionnellement à la population



### Coronavirus Covid-19 : quelles précautions pour les seniors ?

Les personnes fragiles, souffrant déjà d'une maladie chronique et les personnes âgées font partie des populations les plus à risque face au coronavirus Covid-19.

Bien sûr, après toutes ces semaines de confinement et de déconfinement, nous connaissons toutes les recommandations et les gestes « barrière » et nous les avons appliqués et nous continuons à les appliquer avec beaucoup de rigueur et d'intelligence.

Mais des questionnements subsistent :

- est-ce que je peux sortir, rencontrer ma famille ?
- est-ce que je suis en sécurité de même que mes proches ?
- est-ce que je ne risque pas d'être contaminé avec le retour du monde dans la rue ?
- en reprenant une vie sociale ?

Nos inquiétudes font partie de notre quotidien; il va falloir apprendre à les gérer et à tirer le positif de cette situation exceptionnelle.

On constate que 90 % des victimes du nouveau coronavirus en France avaient plus de 65 ans et sont majoritairement des hommes.

## Crise sanitaire dans le monde.

Au 15 juin 2020, le compteur « Population mondiale en temps réel » dénombrait 433 956 décès dus au Covid 19 pour plus de 7, 731 milliards d'habitants sur notre planète.

Au même moment, les constats croisés d'ECDC, une agence de l'Union Européenne pour la défense contre les maladies infectieuses et de l'OMS convergeaient pour établir un bilan décroissant du nombre de morts par pays.



Dans les 10 pays les plus touchés, ce recensement confirmait que les États-Unis (115 732 décès) et le Brésil (43 332) venaient en tête.

Plus surprenant, la présence du Mexique (17 141 décès) et de la Belgique (9 661) dont les médias avaient peu évoqué les situations jusqu'alors.

En établissant un rapport entre le nombre de morts et la population des pays en question, à cette date, 0,351 % des Américains, 0,205 % des Brésiliens et 0,134 % des Mexicains sont décédés du Covid 19. Ensuite, par ordre décroissant, on trouvait les Belges (0,083%), les Anglais (0,061 %), les Espagnols (0,058 %), les Italiens (0,056 %), les Français (0,045 %), les Allemands et les Iraniens (0,010 %).

Un éclairage à la fois provisoire, arbitraire et discutable. Provisoire car l'épidémie poursuit son chemin et semble désormais frapper des zones plutôt épargnées jusqu'à présent (Amérique du Sud, Afrique). Arbitraire car d'autres critères auraient pu être pris en compte (ex : nombre de guérisons, personnes encore malades, ...). Discutables enfin car le nombre de décès annoncés apparaît sous-estimé face à la population de certains pays (ex : Chine, Inde, Russie,...).

Au final un éclairage fragile car, dans le domaine de la santé, comme dans d'autres, il est bien difficile d'établir des comparaisons. Toutefois, les choses progressent : la source de données EuroMomo a permis de construire un indicateur qui s'agissant du Covid permet de connaître la surmortalité des plus de 65 ans dans 24 pays d'Europe.

(article rédigé le 15/06/2020).

## Pouvoir d'achat des retraités, la DREES confirme nos analyses !

La DREES (Direction de la recherche, des Evaluations, des Etudes et des Statistiques) publie chaque année, dans sa collection Panoramas, une étude portant sur « Les retraités et les retraites ». L'édition 2020, publiée le 12 juin, se penche sur la situation des retraités fin 2018. Elle est intéressante car l'année 2018 est la première année d'exercice budgétaire complet du gouvernement Philippe et du mandat Macron.

La DREES constate qu'en 2018 la pension nette moyenne diminue de 2,6 % en euros constants par rapport à 2017 en raison notamment de la hausse de la CSG. Cela n'était pas arrivé depuis 2012 (baisse de 0.9%).

La pension moyenne de droit direct (hors pension de réversion) des retraités résidant en France s'élève fin 2018 à 1504 euros bruts, soit 1382 euros nets des prélèvements sociaux.

La pension de droit direct des femmes est inférieure de 41% à celle des hommes.

La pension moyenne des nouveaux retraités s'élève à 1439 euros bruts (1321 euro nets) en 2018. Elle est en recul de 3.9% en euros constants par rapport à 2017. Ce qui signe la fin de l'effet noria!

Le nombre des allocataires du minimum vieillesse (ASPA) progresse de 3.2% et s'élève à 568 100 personnes. Si cette évolution s'explique par la revalorisation de l'ASPA, qui a augmenté mécaniquement le nombre de personnes éligibles, elle est cependant un signal inquiétant quant à la situation des retraités pauvres.

Au-delà de ces données succinctes, nous analyserons plus profondément le dossier de la DREES en septembre prochain.

(Source : Panoramas de la DREES, Les retraités et les retraites, édition 2020)

## Vie Interne

**Bonne nouvelle en matière de communication: une vraie page dédiée aux retraités est maintenant ouverte sur le site Internet de l'UNSA Ferroviaire.**



Pour l'instant l'accès est disponible via ce lien : <https://www.unsa-ferroviaire.org/com/page/1420> Il vous permettra non seulement connaître les équipes régionales et nationales et de les contacter, mais aussi d'accéder à une page d'actualité spéciale retraités et de consulter toutes les publications de l'UNSA-ferroviaire y compris "l'observatoire des prix et de pensions" et le "MAG". Prochainement, l'accès sera possible à partir de votre site favori UNSA retraités "<https://www.unsa.org/-UNSA-Retraites-html>".

## LES FORCES DE L'ORDRE MISES EN ACCUSATION

Le ministre de l'Intérieur a souhaité être « ferme ». « Le racisme n'a pas sa place dans notre société, et encore moins dans notre police républicaine. Il ne suffit pas de le condamner. Il faut le traquer et le combattre de toutes nos forces », a déclaré Christophe Castaner lors d'une conférence de presse. Ces dernières semaines, plusieurs affaires révélées dans la presse ont mis en cause des policiers soupçonnés d'avoir tenu des propos racistes.

Ce positionnement a été ressenti comme un « décrochage » de la part du Ministre de l'intérieur vis à vis des policiers et gendarmes. Ces derniers dénoncent l'amalgame malhonnête entre quelques événements fortement médiatisés de type « racistes » et la dure mission de maintien de l'ordre souvent face à des individus déterminés et incontrôlés prêts à en découdre avec les représentants de l'ordre.

L'Union Nationale des Retraités de la Police (UNRP), membre de l'UNSA, a réagi en publiant une lettre ouverte dans laquelle elle condamne fermement les méthodes qui s'apparentent plus à des tentatives de déstabilisation de la République, qu'à la dénonciation d'une erreur judiciaire. Elle n'accepte pas les termes de « violences policières » et l'accusation de racisme systémique. Elle précise que s'il peut y avoir des « racistes » dans un système, ce même système n'est pas pour autant de nature « raciste ».

« Il n'existe pas plus de gêne de la violence chez les policiers et gendarmes qu'il existerait une vérité innée dans un propos partisan. »

Enfin, elle souhaite que l'on puisse retrouver la concorde par des décisions équilibrées et justes.

## FERROVIAIRE :

### APRÈS LE NIVEAU NATIONAL, LES RÉGIONS S'OUVRENT PROGRESSIVEMENT AU MARCHÉ.

Dans la logique d'ouverture à la concurrence, les régions ouvrent progressivement leurs trafics ferroviaires en procédant à la mise en place d'appels d'offre.

Ainsi, les liaisons Nantes-Bordeaux et Nantes-Lyon et les régions Sud-Alpes-Côte d'Azur, Grand-Est, Hauts-de-France, Pays de la Loire et Île-de-France se sont lancées dans cette démarche.

Certes, la SNCF est partie prenante de ces appels d'offre, mais le paysage des transports régionaux et inter-régionaux risque d'être bouleversé dans les années futures. Le client ou l'utilisateur y trouvera-t-il un bénéfice ?

## FACE AU CONFINEMENT, NOUS N'ÉTIONS PAS TOUS ÉGAUX

Face à la pandémie, et au confinement mis en place pour limiter sa propagation, on aurait pu croire que tous les Français se trouvaient à pieds d'égalité... tous étant mis en demeure de « rester à la maison » et de cesser leurs activités, à l'exception de ceux exerçant des métiers nécessaires au quotidien : les soignants en premier lieu bien sûr, mais aussi ceux travaillant dans l'alimentaire, les services nécessaires à la personne, etc... La réalité fut tout autre : le confinement a creusé les inégalités. Une étude réalisée début mai par l'institut national d'études démographiques, a démontré que les femmes, les jeunes, les classes populaires ont été plus impactées que d'autres par le confinement. Selon cette étude, la crise sanitaire fait émerger « une crise sociale majeure »

Si 31% des enquêtés déclarent avoir subi une baisse de revenus durant le confinement, ce pourcentage atteint 44% pour les ménages à revenus faibles ou modestes, alors qu'il est de 20% pour les cadres.

Les femmes ont été plus confrontées que les hommes (baisse de revenus, en raison d'arrêts de travail, ou télétravail dans de petits logements, en présence de nombreux enfants...)

Certaines catégories de travailleurs ne pouvaient évidemment pas faire du télétravail, et notamment les ouvriers du bâtiment, garagistes, etc...ce qui entraînait une perte sensible de revenus, malgré la part non négligeable prise en charge par l'Etat. ...

Pour les enfants d'âge scolaire, tous n'étaient pas logés à la même enseigne. Pour assurer la continuité pédagogique, certains pouvaient disposer d'un ordinateur à la maison, quand d'autres devaient se partager le même ordinateur entre tous, y compris les parents pour le télétravail... Dans certaines familles un des parents était à même d'apporter une aide pour les devoirs... mais dans d'autres, les enfants ne pouvaient pas bénéficier de cette aide pédagogique...

Les 18-24 ans, ont, eux aussi, été très impactés et ont souffert d'isolement. Être à cet âge, privé de lien avec les copains et copines, c'est dur, dur!

Quant aux personnes vivant seules soit dans leur logement ou dans les EHPAD, privées de toute visite, elles ont beaucoup souffert de cette solitude, aggravée par l'appréhension du virus....

Le logement, enfin, a souvent été un facteur d'inégalités entre français. Vivre confiné dans un petit logement, avec des enfants, n'est évidemment pas la même chose que vivre confiné dans un joli pavillon entouré de jardin !

Après la crise sanitaire et son confinement est arrivé le déconfinement.. et la crise économique... sans vouloir faire preuve d'un pessimisme exagéré, on peut craindre que les milieux à revenus modestes seront encore en première ligne...des perdants.... Les organisations syndicales devront, elles, être vigilantes pour défendre les plus démunis....

## Un milliard d'euros pour les Ehpad

Le Ministère de la Santé a adressé début juin l'instruction budgétaire 2020 aux ARS (Agences Régionales de Santé).

Cette instruction comprend l'ensemble des mesures exceptionnelles, liées à la crise sanitaire en établissement :

- 506 millions d'euros sont versés aux établissements pour le règlement de la prime exceptionnelle aux salariés en poste durant la crise du Covid.
- 511 millions d'euros sont prévus pour compenser les surcoûts liés à la crise.

Ces mesures répondent aux besoins immédiats des Ehpad : prime pour les personnels en poste, possibilité pour l'employeur de compléter cette prime, compensation des surcoûts et des pertes de recettes...

Le Gouvernement n'a rien prévu pour les personnels de l'aide et de l'accompagnement à domicile, et renvoie d'éventuelles décisions aux Conseils Départementaux.

Nous condamnons cette non-reconnaissance du secteur de l'aide à domicile, qui s'est retrouvé, comme tous les soignants, en première ligne pendant la crise.

## Situation économique des Ehpad

La CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) vient de publier son dernier rapport sur la situation économique et financière des Ehpad en 2018.

Dans l'ensemble, la situation des Ehpad en 2018, tous statuts confondus (public, privé non lucratif, privé commercial) est globalement saine, mais avec des disparités et des signes de fragilité.

En effet, les capacités d'investissement sont limitées, alors que les taux de vétusté sont élevés, dépassant par exemple 60 % pour les installations techniques.

Le niveau d'activité des établissements est important, puisque le taux moyen d'occupation atteint 96,4 % pour les places en hébergement permanent.

Par contre, les taux d'occupation en hébergement temporaire et en accueil de jour sont plus faibles (66,7 % et 68,7 %) et hétérogènes.

Le taux d'encadrement du personnel, toutes fonctions confondues, est en légère augmentation (+ 0,4 %).

Les Ehpad publics affichent un taux significativement supérieur à ceux constatés pour les autres statuts, 72,1 ETP (équivalent temps plein) pour 100 résidents.

A l'inverse, le secteur privé commercial a un taux plus faible, 52,3 ETP pour 100 résidents. Ce qui s'explique par un fort recours à la sous-traitance.

Ce rapport apporte de nombreuses informations sur la situation des établissements, tout en soulignant les difficultés et les faiblesses.

## Nouvelle phase de déconfinement en Ehpad

Le confinement des résidents en Ehpad a été une période extrêmement difficile à vivre pour les personnes âgées, les professionnels et les familles.

Difficile pour les personnes âgées, privées de toute visite, de toute sortie, de tout contact, et comprenant difficilement ces mesures de confinement totalement inédites.

Difficile pour les professionnels qui ont dû appliquer des protocoles extrêmement contraignants et chronophages, alors que le manque de personnel est criant, et les conditions de travail habituellement difficiles.

Difficile pour les familles privées des visites habituelles, et anxieuses des risques physiques et psychiques encourus par leurs proches.

Les phases successives de déconfinement ont été vécues avec un immense soulagement par tous.

Le dimanche 14 juin, le Président de la République annonçait un retour à la normale des visites au sein des établissements pour personnes âgées. Dans la foulée, le Ministère de la Santé a diffusé un nouveau protocole de déconfinement actualisé, précisant les modalités d'organisation des visites, et précisant que les sorties des établissements devaient être possibles.

Des mesures bienvenues, qui vont permettre aux résidents de retrouver un minimum de liberté et de sérénité.

## Perte d'autonomie : création d'une 5<sup>e</sup> branche de Sécurité sociale

L'Assemblée Nationale a adopté le 16 juin en première lecture les deux projets de loi relatifs à la dette sociale, et à l'autonomie.

Ces deux textes vont maintenant être examinés par le Sénat. Les députés ont ainsi validé la création d'une 5<sup>e</sup> branche de Sécurité Sociale, dédiée à l'autonomie, suite à un amendement adopté en commission spéciale.

Le Gouvernement s'est engagé à remettre au Parlement, avant la fin septembre 2020, un rapport sur les modalités et le financement de cette nouvelle branche.

Le PLFSS 2021 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) prendrait en compte ces nouvelles modalités de gestion de la 5<sup>e</sup> branche.

Depuis des années, nous revendiquons la création d'un 5<sup>e</sup> risque de protection sociale, qui prendrait en charge tous les frais liés aux soins et à la perte d'autonomie, que la personne âgée soit à domicile ou en établissement.

D'après le baromètre d'opinion de la DRESS (Direction de la Recherche du Ministère de la Santé), deux tiers des Français pensent qu'il revient à l'Etat et aux pouvoirs publics de prendre en charge financièrement les personnes âgées en perte d'autonomie.

Depuis vingt ans, cette question a fait l'objet de très nombreux rapports. Récemment, les rapports Libault et El Khomri ont tracé des pistes extrêmement intéressantes, qui pourraient être reprises dans la loi Grand Age Autonomie promise par le Président de la République.

Mais restons prudents. Tout n'est pas réglé. De nombreuses questions et de nombreux problèmes persistent.

Si on comprend bien la volonté des députés, le 5<sup>e</sup> risque Autonomie serait géré par une 5<sup>e</sup> branche de Sécurité Sociale. En clair, soit une 5<sup>e</sup> branche est créée ex-nihilo, soit ce 5<sup>e</sup> risque est confié à la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

Sur ce point, le Gouvernement et le Parlement n'ont pas tranché.

### Quel financement ?

Sur cet aspect purement financier, le seul engagement de l'exécutif réside dans un transfert de 0,15 point de CSG (soit une somme de 2,3 milliards d'euros) entre la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) et la CNSA.

Mais ce transfert est prévu pour 2024.

Le Ministre Olivier Véran, face aux critiques de nombreux députés, a promis l'attribution d'au moins un milliard supplémentaire, dans le cadre du budget 2021 de la Sécurité Sociale.

Inutile de préciser que l'on est très loin de la prise en charge souhaitable, afin d'améliorer sensiblement les services aux personnes âgées, et de baisser significativement les restes à charge.

Alors, oui à la création d'une 5<sup>e</sup> branche, mais il est indispensable que le Gouvernement réponde aux interrogations qui demeurent.



### Frais de gestion des complémentaires santé

En juillet 2019, les Parlementaires ont adopté une loi permettant de résilier à tout moment un contrat de complémentaire santé, individuel ou collectif, après un an de couverture effective.

Ce texte a été adopté malgré les sérieuses réserves présentées par les Mutuelles.

La loi impose aux OCAM (Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie) d'informer les adhérents sur le montant des frais de gestion.

Les modalités de cette information ont été précisées par un arrêté ministériel, publié début juin.

L'arrêté indique, entre-autre, que les informations sur les frais de gestion doivent être adressées aux adhérents, avant la souscription, puis chaque année.

